20me Année. — N° 4255 . Bureaux : rue Neuve, 4 UN NUMÉRO : 10 CENTIMES Bureaux : rue Neuve, 4 Samedi 20 Novembre 1875

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

Annonces : la ligne. . . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.

On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place ; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 8, place de la Bourse ; à *Bruxelles*, l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS

18 NOVEMBRE

3 0/0.	65 85
4 1/2.	95 50
Emprunts (5 0/0). . . .	103 80

19 NOVEMBRE

(Service gouvernemental)

3 0/0.	65 95
4 1/2.	95 50
Emprunts (5 0/0)	103 75

(Service particulier du Journal de Roubaix.

Au moment où nous mettons sous presse nous n'avons pas encore reçu les autres cours du jour

Actions	Banque de France	3880 00
»	Société générale	530 00
»	Crédit foncier de France	800 00
»	Chemins autrichiens	613 00
»	Lyon	957 00
»	Est	562 00
»	Ouest	612 00
»	Nord	1182 00
»	Midi	710 00
»	Suez	680 00
6 0/0	Péruvien	35 3/8
Actions	Banque ottomane (ancienne)	447 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	000 00
Londres court		25 16 1/2
Crédit Mobilier		183 00
Turc		23 75

DEPECHES COMMERCIALES

(Service particulier du *Journal de Roubaix.*)

New-York, 18 novembre.

Change sur Londres, 4.84 ; 1/2 change sur Paris, 517 1/2
Valeur de l'or, 114 3/8
Café good fair, (la livre) 18 3/4
Cafés good Cargoes, (la livre) 19 1/4
Marché calme.

Alexandrie, 18 novembre, soir.

Marché inchangé, les bonnes qualités deviennent rares.

Fully fair beurré	89
Good fair beurré	90
Fully good fair	92
Good fair blanc	92

Dépêches de M. [illegible] Ruhauffen et C représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets :

Hâvre, 19 novembre.

Cotons : Marché calme tendance plutôt meilleure, disponible en faveur des vendeurs

Liverpool, 19 novembre.

Cotons : Ventes 10,000 b. Marché soutenu.

New-York, 19 novembre.

Cotons : 13 1/4.
Recettes de six jours 152,000 b.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.

Liverpool, 19 novembre

Cotons : Ventes 10.000 b. Marché soutenu. Orléans 7 3/16 Jumel 7 1/2.

Hâvre, 19 novembre.

Cotons : Ventes 500 b. Marché calme. Georgie Middling 82,50.

New-Yorck, 19 novembre.

Recettes 152. b.

ROUBAIX 19 NOVEMBRE 1875

Bulletin du jour

Trois députés du Nord, MM. Testelin, Baucarne-Leroux et Parsy, ont présenté un amendement à l'article 14 de la loi électorale. Voici le texte de cet amendement :

Rédiger ainsi le paragraphe 3 de l'article 14 : « Les arrondissements dont la population dépasse 75.000 habitants nommeront un député de plus par 75,000 habitants ou fraction de 75.000.» Le reste comme à l'article du projet.

On sait que l'article 14, adopté en première et deuxième lecture, donne un député par 100.000 âmes.

Les autres représentants se montrent favorables à cette proposition qui donnerait vingt-trois députés au Nord, dont huit pour l'arrondissement de Lille.

Le *Courrier de France* fait observer que « cet amendement est d'ailleurs en parfaite conformité avec ce qui se passe dans tous les pays où le régime parlementaire est en vigueur.

Nos dernières dépêches d'hier soir nous ont appris que la commission nommée par les bureaux pour examiner le projet de loi sur la presse était hostile à ce projet :

Les bonapartistes, les républicains et un certain nombre de membres de la droite, ont voté contre, et, dès maintenant, il peut être considéré comme enterré. Nous n'avons pas lieu de le regretter bien vivement. Il renfermait tout un arsenal de dispositions plus menaçantes les unes que les autres, et qui dit qu'un jour nos adversaires n'auraient pas retourné contre nous les armes forgées par M. Dufaure.

La conséquence de ce vote, c'est que l'état de siége sera maintenu. Le projet de loi sur la presse devait être, dans la pensée du gouvernement, la rançon de la suppression du régime militaire ; le projet de loi une fois repoussé, l'état de siége continue *ipso facto*,

On n'a, en effet, qu'à prendre en Angleterre comme en Belgique, comme aux Etats-Unis, comme en Italie, le nombre des députés, et on verra que chaque député, en moyenne, ne représente pas plus de soixante-dix mille habitants.

Nous ne croyons pas que les gauches s'opposent à un système qui a cet avantage signalé d'augmenter, dans le prochain Parlement, la part faite au suffrage universel. Il y a donc, nous le répétons, les chances les plus sérieuses pour que cet amendement soit adopté.

L'honorable M. Leurent a eu avant-hier une entrevue avec M. le vice-président du conseil au sujet de l'amendement dont nous parlons plus haut. Le ministre aurait fait quelques observations, mais le gouvernement ne combattra pas, dit-on, le proposition de nos représentants.

M. Bardoux a prononcé hier un discours en prenant la présidence du centre gauche. Après avoir fait l'éloge de la république, de M. Thiers et des républicains, M. Bardoux a dit :

« Il n'est pas étonnant que la république fondée sur l'existence des deux Chambres soit attaquée avec passion.

» Elle durera malgré ses attaques, car une politique modérée la préservera de la réaction aussi bien que de la démagogie.

» Nous sommes les défenseurs résolus de la constitution et des droits qu'elle confère au maréchal-président.

» Nous continuerons à nous inspirer des mêmes sentiments. »

Les intransigeants ne seront pas très-satisfaits de ce langage du président du centre gauche. Il est peu probable également que M. Thiers soit enchanté d'entendre le centre gauche se proclamer le défenseur de la constitution et des droits qu'elle confère au maréchal-président. »

Les élections continuent aux Etats-Unis, et la question d'une intervention américaine à Cuba revient à flot. Le télégramme de Paris annonçant que M. Cushing avait présenté au Cabinet de Madrid une Note très-ferme dans laquelle il avait spécifié que si les hostilités ne cessaient pas à Cuba le général Grant se mettrait de la partie, produisit une vive sensation à Wasington. On le discuta beaucoup d'abord, puis on cessa de s'en occuper, quand l'officieuse *Agence de la Presse-Associée* eut déclaré qu'aucune Note du genre de celle dont il était question n'avait été transmise au ministre des affaires étrangères de Don Alphonse. Mais voilà qu'une fois le calme rétabli, cette même *Presse-Associée* revient sur son premier démenti et annonce que la Note, cause de tant d'alarmes, a bien réellement été envoyée. Son existence ne peut guère plus être mise en doute. Nous devons ajouter, et le fait a une certaine signification, que l'*Agence* accompagne sa révélation d'un exposé des préparatifs maritimes effectués en ce moment sur une si large échelle dans les ports de l'Union.

Un péril immense.

Nous posions, il y a quelques jours, cette question : le scrutin d'arrondissement va-t-il donner à la France une assemblée essentiellement conservatrice ? Nous allons examiner aujourd'hui ce sujet.

Personne ne mettait en doute, et le gouvernement ne doutait pas plus que les conservateurs, que, en l'état des choses, le scrutin de liste ne fit nommer une assemblée dont la grande majorité serait républicaine, républicaine radicale. On a opposé un premier obstacle à ce danger d'une manifestation extravagante du suffrage universel en supprimant le scrutin de liste, en divisant le champ de bataille en plus de 500 champs clos au lieu de 86.

Est-ce que cela suffit ? Est-ce que cette victoire parlementaire va assurer d'ores et déjà la victoire électorale des conservateurs ? Non, et nous ne cesserons de répéter : non. Nous voudrions qu'on reproduisit sans cesse, que l'on plaçât tous les jours sous les yeux des lecteurs ces mots de M. Buffet, que nous citons d'après le compte-rendu sténographique :

J'ai inventé m'a-t-on dit, le péril que suscitaient les comités radicaux ! Eh bien, non-seulement ce péril existe, mais il est grand, il était plus grand encore avant votre vote de jeudi dernier — M. le préfet de police m'a adressé de nombreux rapports sur ce point, des rapports qui m'autorisent à maintenir complétement, sans réserve, l'assertion que j'ai produite à cette tribune, à savoir : qu'il y a dans l'existence de ces comités un péril immense

Il y a un *péril immense*, dit le ministre, et il a parlé preuves et pièces en mains. Il n'a fait que diminuer, grâce au vote du 11 novembre ; mais il existe toujours ; il reste *immense*.

Voyons donc les choses comme elles sont. Oui, il est certain que les radicaux, et presque partout les plus avancés, les plus compromis des radicaux ont organisé des comités électoraux. On sait comment ils fonctionnent. Un comité central est organisé au chef-lieu de département ; il a organisé à son tour dans chaque canton un comité local avec président, secrétaire et trésorier. Ces petits comités sont les correspondants actifs du comité départemental ; ils en reçoivent brochures, journaux, circulaires, bulletins de votes et ils les distribuent ; ils font non-seulement de la propagande par les écrits, mais aussi surtout par la parole, souvent par de belles promesses, quelque fois par des menaces, le plus souvent par la calomnie. Inutile d'ajouter que les comités de chefs-lieux sont en rapports permanents avec le comité radical parisien, avec les membres de ce comité occulte qui imposa Barodet aux républicains modérés de 1873.

Le vote du 11 novembre a-t-il brisé, anéanti cette organisation des comités radicaux ? Non, assurément. Ce qu'il a fait, c'est uniquement éparpiller les forces électorales. Les conservateurs, étant le plus souvent divisés, étaient battus par les radicaux et les républicains qui, le jour du vote, oubliaient toutes leurs querelles particulières. Nous croyons qu'on ne peut nier ce fait que les conservateurs forment encore la majorité en France. Or, le scrutin d'arrondissement est venu leur offrir une chance de succès dans les luttes électorales. La loi du 11 novembre empêchera les républicains de se former en un gros bataillon pour enfoncer les troupes éparses de l'armée conservatrice : c'était la phalange macédonienne dont la cohésion faisait la force invincible. Le terrain changé, elle était facile à vaincre. La loi du 11 novembre change les conditions de la lutte.

Eh bien, malgré cet avantage, si le ministère, mieux éclairé que qui que ce soit, déclare encore que le péril est immense, c'est que tout n'est pas gagné, c'est que la loi est inefficace à sauver la cause conservatrice, si les conservateurs ne font pas autre chose que laisser faire le gouvernement et leurs adversaires.

Le gouvernement a déclaré qu'il ne se désintéresserait pas des élections, qu'il n'hésiterait pas à faire connaître son opinion et ses préférences ; mais il ne fera rien de plus ; il montrera la voie aux électeurs, mais il ne s'y engagera pas avec eux : il a affirmé qu'il ne ferait pas de candidature officielle, et nous devons nous en rapporter à sa parole.

En pareille situation que feront les conservateurs ? Nous n'avons qu'à les engager à examiner ce que feront leurs adversaires. Ils ont une organisation de comités qui fonctionnera comme par le passé, avec cette simple différence, que les comités de cantons au lieu de se réunir tous sous la direction unique du chef-lieu de département, se formeront par groupes d'arrondissement, ayant portant toujours un lieu commun : il y avait une seule division ; il y aura autant de subdivisions que d'arrondissements. Ce sera le même personnel, il agira différemment, mais l'armée radicale n'en sera que plus ardente à la lutte.

Quelles sont les forces que les conservateurs ont à opposer à cette organisation déjà éprouvée par des succès ? où sont leurs comités de département, d'arrondissement, de canton ? Le préfet, le sous-préfet, le juge-de-paix, le brigadier de gendarmerie, le garde champêtre devront protéger la liberté électorale sans intervenir. Les conservateurs ne doivent donc compter que sur eux-mêmes. Encore une fois, où sont leurs comités ?

Nous le disons hautement, et nous aurons encore à le répéter ; ce n'est pas la loi du 11 novembre qui donnera à la France une majorité conservatrice dans l'assemblée future ; elle lui offre les moyens de la conquérir, mais à la condition que les conservateurs, c'est-à-dire les premiers intéressés, ne perdent pas un jour, pas une heure, et organisent dès à présent leurs comités. Les radicaux, jugeant que la période électorale est dès à présent ouverte, tiennent des réunions et s'occupent de désigner leurs candidats ; que les honnêtes gens qui s'honorent du titre de conservateurs sortent de leur inaction ; nous ne leur demandons pas d'audace, mais de l'action : à ce prix seul ils compteront sur le succès :

La foi qui n'agit pas est-ce une foi sincère ?

ALEXANDRE WATTEAU.

La véritable question du jour

M. de Champagny, de l'Académie française, l'expose ainsi dans un article sur la correspondance de Lamartine que publie le *Correspondant* :

« La question politique est aujourd'hui, avant tout, une question religieuse. On hait la Monarchie, parce qu'on suppose la Monarchie moins hostile (elle n'a pas laissé que de l'être bien souvent) à la cause du christianisme ; on hait l'aristocratie, parce qu'on suppose l'aristocratie plus croyante ; on hait la propriété, parce que la religion la protége ; la famille, parce que la religion est la gardienne du foyer ; la morale, la probité, les mœurs, le bon sens, la raison, la dignité humaine, tout cela est attaqué parce que tout cela (on a fini par s'en apercevoir) se lie intimement avec la pensée de Dieu. A vrai dire, on n'est ni républicain, ni démocrate, ni même socialiste ; on est, en tout et pour tout, antichrétien. Que la Monarchie se fasse persécutrice, on l'adorera ; voyez Bismarck ! que la République soit chrétienne, on la poignardera, voyez Garcia Moreno ! »

La *Liberté* cite un fait assez singulier sur l'abus qui peut résulter du vote par procuration. Depuis plusieurs mois, M. Guibal, député du Tarn, souffrait de telle façon qu'il ne pouvait siéger à l'Assemblée nationale. Il avait donné procuration à son collègue, M. Jaurès, de voter pour lui pendant son absence. Aussi le nom de M. Guibal figurait-il récemment dans le *Journal officiel* parmi ceux des députés ayant voté pour le paragraphe 1er de l'article 1er de la loi électorale.

Or, M. Guibal était mort la veille du scrutin. Il est donc résulté de l'application du vote par procuration que M. Guibal, vingt-quatre heures après avoir rendu le dernier soupir, exprimait, au sein du Parlement, une opinion favorable à la fixation à six mois de la durée du domicile pour les électeurs politiques.

Une nouvelle pièce de M. Sardou

La nouvelle pièce de M. V. Sardou, *Ferréol*, a été représentée avant-hier soir avec succès au Gymnase. Le lieu de la scène est à Aix en Provence. Une affaire à sensation est jugée aux assises de cette ville. Un usurier nommé Dubouscal a été tué d'un coup de fusil. Les soupçons se sont portés sur un fils de famille dissipé, Julien d'Aigremont, qui était le débiteur de Dubouscal. Il est traduit devant le jury, au milieu de l'émotion générale de la ville et de la province.

Il est quelqu'un qui pourrait pourtant attester son innocence : c'est un ami, un futur beau-frère, le capitaine Ferréol. Ferréol accourt du fond de l'Algérie, où il faisait campagne. Il hésite toutefois à parler. Les assises sont présidées par le marquis de Boismartel, qui jouit de la plus haute considération comme magistrat et comme homme du monde. Roberte, la marquise de Boismartel, a été la compagne d'enfance de Ferréol. Des projets d'union avaient été formés entre eux, projets qui n'avaient pas été approuvés par les familles. Il y a trois mois, à la fin du premier congé qu'eût obtenu le capitaine, Roberte, profitant de l'absence de son mari, l'avait reçu à une heure indue dans ses appartements, au château de Grandpré. Mais une heure avant l'arrivée de Ferréol, la petite fille de la marquise était tombée malade. Roberte, tout entière aux soins exigés par l'état de son enfant, n'avait donc pris que le temps de dire à Ferréol de s'éloigner, ce que celui-ci s'était empressé de faire. En se retirant, Ferréol avait aperçu par une fenêtre du château le garde-chasse Martial assassinant Dubouscal. Le garde-chasse l'a bien aperçu aussi ; mais il ne craint pas que Ferréol le dénonce, car il lui faudrait dire de quel endroit il a assisté au meurtre, et la marquise de Boismartel serait gravement compromise.

Toute la pièce est fondée sur les tergiversations, les angoisses, les remords de Ferréol et de Roberte, laissant accuser un innocent, faute d'oser révéler le nom du vrai coupable. Ils sont retenus d'abord par l'espoir de voir Julien d'Aigremont acquitté. Mais cet espoir est déçu. Julien est condamné à vingt ans de travaux forcés. Ferréol prend alors le parti de s'avouer lui-même coupable du meurtre. Le président l'interroge, il s'aperçoit que Ferréol redoute d'être confronté avec le garde-chasse Martial ; on fait comparaître celui-ci, qui ne tarde pas à se déconcerter et qui finit par se trahir. Le véritable criminel étant ainsi reconnu, le président appelle Roberte, qu'il veut charger de faire part de cette heureuse nouvelle à la sœur du condamné. Roberte se présente. « Nous connaissons l'assassin de Dubouscal, dit-il, il a fait de complets aveux. — Martial ! s'écrie la marquise. — Et qui vous a dit que c'était Martial ? » demande le président. La marquise se trouble ; elle est interrogée et forcée de dire ce qu'elle a voulu faire jusqu'alors. Le président, voyant qu'il n'y a eu que de l'imprudence de la part de Roberte, lui pardonne. On n'aura pas besoin, du reste, de recommencer le procès, car le garde-chasse s'est étranglé dans sa prison.

Telle est la pièce de M. Sardou. Elle est faite à merveille, et l'on peut dire

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 20 NOVEMBRE 1875.

— 16 —

VAISSEAUX BRULÉS

PAR CLAIRE DE CHANDENEUX.

VIII

(*Suite*)

La lumière crue d'une journée d'août s'y précipita, faisant envoler à la fois la fumée accusatrice et les illusions d'Odette.

La taille haute, les formes grêles, les cheveux blonds de Lucien Firmerol en furent inondés subitement.

Odette leva sur lui des yeux effarés. Où donc était son rêve ? Par quel mirage de l'imagination ou du cœur avait-elle été guidée jusqu'à cette minute glaciale ?

Ce fut pourtant un regard ardent aussi que rencontra son regard. Etait-ce sa beauté, était-ce sa fortune, était-ce l'espoir de réaliser bientôt un projet souriant qui faisait luire de telles flammes dans les prunelles glauques de Lucien ?

Elle frissonna et détourna la tête, le cœur serré dans une angoisse horrible, qui venait du découragement et de l'irritation.

Qu'avait-elle donc entrevu de si gracieux qui donnait tant de vulgarité menaçante à la réalité ? Qu'avait-elle donc osé rêver de si doux qui versait tant d'amertume sur la vérité implacable ?

La pauvre enfant se prit en pitié. Une Montchenetz qui s'oublie jusqu'à désirer laisser tomber sa main dans celle d'un inconnu méritait bien cette rude leçon.

Et tout en se disant qu'elle avait été folle depuis le matin, un étranglement douloureux la serrait à la gorge, une larme monta de son cœur.

C'était sa folie d'une matinée qu'elle pleurait en lui disant adieu.

Tout le monde était mal à l'aise. Les saluts échangés, il semblait qu'on ne pût trouver une parole qui ne détônat pas.

Le baron, plus que les autres encore cherchait vainement un mot ; car la grande presse qu'il apportait à l'acte le plus grave de l'existence d'une femme, ne laissait pas que de lui causer, à défaut de remords, une certaine honte.

— Si nous descendions faire un tour de parc, hein ?... Qu'en dites-vous, notaire ? interrogea-t-il de sa grosse voix impérieuse.

Avec docilité, les deux visiteurs s'inclinèrent en même temps. Odette marchait déjà vers la porte : on étouffait dans ce salon, pensait-elle ; sans comprendre que la faute n'en était point à l'atmosphère.

Il lui fallut bien s'avouer qu'on étouffait encore dans le parc, même sous la feuillée la plus ombreuse, même au bord de la source dont les eaux fraîches descendaient en claire cascade, jusqu'à Bréneroy.

Lucien Firmerol, qui marchait auprès d'elle sans trop d'embarras, causait pourtant avec toute la conscience d'un prétendant.

Non pas qu'il osât si vite faire d'audacieuses allusions à ses espérances, mais son accent, ses hésitations et ses yeux grisâtres, chauffés par une ardente ambition, en disaient bien long avec le désir d'être compris.

Odette écoutait, répondait au hasard, souriait même ; elle avait puisé dans la constatation de sa courte illusion, déjà morte, un certain rictus désanchanté qui ressemblait au sourire comme une ébauche incolore ressemble au modèle épanoui.

Parfois son regard surpris s'arrêtait sur ce compagnon de promenade qu'un oncle et un notaire — deux puissances — se réunissaient pour lui imposer ; l'aspect de sa longue personne inattendue et satisfaite lui causait la sensation de l'*inévitable*.

C'était bien là le *mari* que le baron lui avait découvert ; et non plus un *prétendant* comme elle en avait tant éconduit déjà.

Celui-ci ne semblait point disposé à se laisser éconduire, tant il se sentait solidement appuyé par un protecteur officiel et une passion à satisfaire.

Rien que la façon, au moins surprenante, dont M. de Montchenetz, après une représentation superficielle, jetait sa nièce en plein parc et en complet tête-à-tête avec le nouveau venu impliquait un consentement donné d'avance.

Odette se sentit abandonnée par son tuteur au premier mariage sortable qui passait à sa portée. Le sort tombait sur ce grand garçon blond qui lui offrait en ce moment même une rose tardive.

La fleur était belle encore ; la main dissimulait sa vulgarité sous le gant le plus irréprochable.

Quelles paroles avaient accompagné l'offre de cette rose ? Elle ne les avait point entendues. Sa pensée mesurait la profondeur de son abandon.

Lutter contre le désir de son oncle, demeurer à Montchenetz toujours, était possible tant que cette affectueuse protection ne s'était point lassée ; aujourd'hui que le caprice de Coraly Turquet la voulait chasser du cœur et du domaine à la fois, où donc irait-elle sans appui et sans asile ?

Mère Saint-Sébastien elle-même lui tenait close devant son appel les portes de la Visitation

Après tout, qu'est-ce que le mariage, sinon une forme nouvelle d'existence attristée ? Si la joie en devait naître, ce serait quelque miracle dont la Providence la favoriserait peut-être et sur lequel il ne fallait point compter.

En revanche, ce qu'il fallait accepter, c'était le sacrifice : Dieu ferait le reste.

Lucien, le bras arrondi, suppliait toujours avec ferveur.

Elle avança la main, prit la rose, en respira le parfum mourant, et demeura toute interdite devant le visage radieux de M. Firmerol.

Il la contemplait avec extase et ses lèvres enthousiastes laissaient échapper fébrilement toutes les formules de la plus brûlante reconnaissance.

— Je lui ai donc accordé ma main, sans le savoir ! pensa-t-elle avec effarement.

C'était vrai.

Sous les belles allées de catalpas, où les larges feuilles étendaient leur ombre sereine, les deux jeunes gens marchaient depuis longtemps déjà, l'un plongé dans sa rêverie douloureuse, l'autre absorbé par ses efforts pour paraître charmant.

Le notaire et le baron avaient renoncé à suivre cette capricieuse promenade dans ses fantaisies et dans ses arrêts inconscients.

Carrément installés dans des fauteuils à bascule, sous l'envolement élégant des grands tilleuls argentés, ils discutaient le contrat avec la sérénité de deux âmes justes.

Le baron avait même glissé sur la pente des confidences ; si bien que le notaire, tout ébaubi, commençait à entrevoir la fusion prochaine, dans un second contrat, de la beauté bourgeoise de Coraly Turquet avec la fortune aristocratique des Montchenetz.

Cette perspective était de celles qui font oublier les heures aux notaires et aux amoureux grisonnants.

Lucien Firmerol, trop habile pour ne pas deviner ce qu'il n'entendait plus, mit à profit l'accord intéressé des deux compères pour hâter la solution d'une entreprise à la fois délicate et dangereuse.

Souple, insinuant, hardi, s'autorisant de la facilité d'un tuteur oublieux et du silence d'une jeune fille désolée, il mit fin, brusquement, aux atermoiements et aux réticences.

Il se déclara, sans phrases, avec une chaleur qu'il espérait communicative, réédi ant le petit roman dont Me Desplanches avait eu la primeur, se posant enfin en victime d'un sentiment aussi profond qu'irrésistible, aussi tendre que subit.

(*A suivre*).